



En tant que bénéficiaire du chèque énergie, vous avez le droit à des protections supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel. Pour en bénéficier, vous devez, dès maintenant :

- ◆ soit **déclarer cette attestation en ligne** sur [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) (pour certains fournisseurs)  
"vous pouvez également demander à faire valoir vos attestations automatiquement pour les années à venir, en choisissant de préaffecter vos attestations ;
- ◆ soit **envoyer les attestations papier** à votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz, selon les modalités indiquées au verso de l'attestation.

**À noter :** si vous utilisez votre chèque énergie auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz, vos droits seront ouverts automatiquement par ce fournisseur : il est inutile de transmettre une attestation à ce même fournisseur.

*Exemple : je règle ma facture de gaz avec mon chèque énergie ; mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur de gaz. Je n'oublie pas de déclarer mon attestation auprès de mon fournisseur d'électricité dès maintenant pour qu'il active les protections et réductions auxquelles j'ai droit.*

Valables jusqu'au 30 avril 2020



## ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(A transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de bénéficier de **protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité selon les modalités indiquées au verso.**



pre nom  
AD1  
AD2  
AD3  
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019  
au 30/04/2020

Référence chèque énergie :  
n°123id\_uniq



## ATTESTATION GAZ

(A transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de bénéficier de **protections supplémentaires sur vos contrats de** fourniture de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur de gaz selon les modalités indiquées au verso.**



pre nom  
AD1  
AD2  
AD3  
00000 VILLE

Validité : du 1/04/2019  
au 30/04/2020

Référence chèque énergie :  
n°123id\_uniq